

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 14 octobre 2025
Délibération n°6-3

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel,
DEVAUTOUR Florian, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI
Marielle

Absents excusés : CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : CRÉATION POSTES AVANCEMENT DE GRADE ET SUPPRESSION POSTES

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des possibilités d'avancement de grade de certains agents, Monsieur le Maire propose la création de :

- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à temps non complet 26h hebdomadaires

La suppression de poste interviendra ultérieurement après avis de la CST

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15/10/2025
- la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à temps non complet 26h hebdomadaires à compter du 15/10/2025
- La suppression de poste interviendra ultérieurement après avis de la CST

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 07 octobre 2025
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

